



Renseignement sur une reconnaissance de dette

Par Visiteur

COMMENT ETABLIR UNE NON RECONNAISSANCE DE DETTES SUITE POUR L INSTANT A UNE SEPARATION
CONSENTIE ENTRE MON FILS ET SON EPOUSE

Par Visiteur

Bonjour Madame

Qu'entendez vous par non reconnaissance de dettes?

Cordialement

Par Visiteur

MON FILS A PEUR QU ELLE FASSE DES DETTES ET COMME ILS NE SONT PAS DIVORCER.QUE FAIRE MERCI

Par Visiteur

Madame

Dans l'immédiat il ne peut rien faire.

Est ce que le juge a été saisi car à compter de l'ordonnance de non conciliation, il n'y aura plus à proprement parlé de communauté.

Par ailleurs, les dettes contractées éventuellement par son épouse ne l'engage que si elles sont destinées à la communauté ou éventuellement aux enfants et si elles ne sont pas disproportionnées.

De toutes façons il faut savoir que si l'épouse de votre fils agit de la sorte elle sera redevable tout autant que lui des dettes.

Cordialement